

Syndicat des guides



Conseil d'administration du 15 avril 2021

Présents : Didier Lavadoux, Patrick Desgué, Yves Bouchet, Jean-François Delanœ, Alexandre Moores,

Pouvoirs : Bertand Vaintan donne pouvoir à Patrick Desgué et Cédric Everwyn donne pouvoir à Alexnadre Moores

Excusés : Jean-Marie Portier

Absents : Daniel Quérel, Virginie Morel, Caroline Loury

-Compte-rendu-

➤ **Compte rendu du dernier CA**

Le compte rendu du 18 mars 2021 est approuvé par le Conseil d'Administration.

➤ **Point sur les adhésions.**

Le syndicat compte 21 adhérents à jours de cotisation. Les questions que posent les membres du CA sont :

Qui n'a pas encore adhéré ?

Qui sont les nouveaux adhérents ?

Qui ne souhaite pas ré-adhéré ?

Des membres du CA se demandent si Stéphane Guéno a démissionné du bureau du syndicat ou du Conseil d'administration. Après vérification du mail qu'il nous a fait parvenir il s'avère qu'il n'est plus membre du CA. Ce qui justifie le fait qu'il n'ait pas été destinataire de la convocation à ce CA.

➤ **Qui prend en charge le facebook et le site internet du syndicat ?**

Stéphane Guéno ayant démissionné du CA, il ne s'occupera donc plus du site internet et du Facebook du syndicat.

Remarques de Didier Lavadoux :

- Le site internet est plus officiel, le compte Facebook est sans doute le plus regardé.

- Stéphanne Guéno ne faisait jamais rien sur le site ou le facebook sans avoir pris contact avec le président.

Les membres du CA sont d'accord pour dire que Cédric Everwyn est le plus compétent pour assurer cette mission. Alexandre Moores lui en a déjà parlé. Mais ceui-ci acceptera cette mission si aucun autre membre du CA n'est volontaire.

Alexandre Moores voit donc avec Cédric Everwyn comment ils gèrent à eux deux ces 2 outils de communication et qui demande à Stéphane Guéno les codes d'accès.

➤ **Dispositions règlementaires liées au COVID**

Discussion au sujet du courrier du collectif des guides et des actions complémentaires :

Le courrier du collectif n'est pas encore envoyé parce qu'il manquait encore quelques signatures (4 à ce jour), c'est une affaire de 2 ou 3 jours. Les membres du CA sont unanimes pour dire que cela prend trop de temps.

Rencontre avec la sous-préfecture : Didier Lavadoux trouve anormal que pour cette rencontre les guides soient représentés par les présidents du syndicat et de l'AGB et d'un représentant des guides non représentés. Ce n'est pas l'avis de tous les membres du CA du syndicat.

Alexandre Moores pense qu'il faut dès maintenant prendre contact avec le député. Les membres du CA décident que le président du syndicat doit prendre contact avec les « leaders » du collectif (Styve Imbert et Ludovic Coulomb) et le président de l'AGB afin de leur proposer de se joindre à lui pour rencontrer dans les jours qui viennent le député.

Que ce soit auprès du Sous-préfet ou auprès du député, un des sujets essentiels est la carte professionnelle qui doit permettre au moment de l'assouplissement des règles sanitaires d'aller plus vite en nous permettant d'accompagner des groupes plus importants.

Rédaction d'un courrier sous-préfecture pour demander davantage de rigueur dans la transmission des consignes ? Contenu ?

L'information de la Sous-préfecture est brouillée car la communication se fait par oral au gré des appels téléphoniques de tel ou tel guide ou bien de l'Office du Tourisme Mont-Saint-Michel Normandie.

L'idée de se courrier est de demander que les communications se fassent exclusivement par mail adressé à tous les guides et à l'OTMSMN.

Dans le mail qu'il est prévu d'envoyer aux guides que les guides adhérents seront invités à ne prendre contact qu'avec la sous-préfecture (et surtout pas la préfecture qui donne des recommandations qui peuvent être contradictoires), et encore l'OTMSMN qui n'a aucune compétence en la matière.

La rédaction de ce courrier est reportée, une rencontre est prévue avec le sous-préfet prochainement, Alexandre se chargera de transmettre oralement nos demandes.

➤ **Email de « rappel à l'ordre » sur le respect des contraintes sanitaires ?**

Alexandre avait prévu d'arriver avec une proposition mais n'a pas trouvé le moyen d'aborder le sujet.

Les membres du CA décident que ce mail abordera les points suivants :

Première partie : intérêt du syndicat (rappel des objectifs)

Rappel de la responsabilité de chacun sur le respect de l'attestation et des normes sanitaires mise en place par les autorités.

Recommandation à ne pas contacter individuellement différentes autorités (sous-préfecture, préfecture...) car les conséquences sont plutôt contre-productives (3 interlocuteurs = 3 recommandations différentes). Le mieux est de passer par le biais des structures représentatives, le syndicat en ce qui nous concerne.

Alexandre Moores se charge de rédiger ce mail.

➤ **Proposition d'email pour aller chercher de nouveaux adhérents.**

Alexandre Moores souhaite adresser un mail aux guides pour essayer de recruter de nouveaux adhérents.

Patrick Desgué rappelle que depuis que l'agrément, puis l'attestation ont été mise en place les différences de points de vue ont contribué à créer une divergence entre les guides. Cette séparation c'est alors surtout opérée selon l'appartenance des guides à la société « Chemins de la Baie » ou la société « Découverte de la baie ». Depuis la mise en place de l'attestation et surtout la validation de cette attestation pour la majorité des guides, les divergences se sont atténuées. Les nouveaux guides ne souhaitent adhérer ni au syndicat ni à l'AGB car ils ne veulent pas prendre parti pour l'une ou l'autre des structures qui aujourd'hui ont à peu près les mêmes points de vues.

Les membres du CA ont bien conscience que cet argument n'est quelquefois qu'un prétexte. Toutefois, l'idée d'envoyer un mail pour inciter de nouveaux guides à adhérer est validée. Alexandre Moores se charge de le rédiger.

Participation aux CA :

Ce sujet est abordé suite aux échanges sur le con tenu du mail. Dans quelles conditions doit-on accueillir ou pas les adhérents et non adhérents au syndicat lors des CA ?

Sur la forme :

Suite aux différents échanges il est prévu de préciser que les CA du syndicats sont ouvert à tous les guides sur demande auprès du président.

Sur le fond :

1 adhérent peu participer à un CA sur demande. Il pourra alors participer aux débats, mais il n'aura pas de droit de vote.

1 non adhérent peu participer occasionnellement à un CA en tant qu'observateur. Celui-ci peu poser des questions auxquelles le CA se réserve le droit de ne pas répondre.

➤ **Questions diverses**

Barrière à l'entrée du parking de Saint-Léonard : Aujourd'hui le parking est fermé par une barrière. Qui l'a installée ? Le Conservatoire du littoral est-il au courant ?

Zone bleue du Grouin du Sud : Cette réglementation n'est pas respectée par certains guides. Les autorités et plus particulièrement la municipalité de Vains n'interviennent pas à l'encontre des contrevenants.

Le champ dédié aux parking est trop petit lors de certains gros week-end : Jean-françois Delanoë nous fait cette remarque. Et suggère que l'on trouve une solution à ce problème.

Les membres du CA décident qu'il serait pertinent d'adresser un courrier plus général sur la problématique du stationnement des clients des traversées au départ de Saint-Léonard. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain CA.